



# PROJET D'UNITÉ DE TRAITEMENT ET DE VALORISATION DES DÉCHETS MÉNAGERS ET ASSIMILÉS SUR LE TERRITOIRE DE LA COMMUNE DU MOULE



## AVIS MOTIVE ET CONCLUSION DE LA COMMISSAIRE-ENQUÊTRICE

DEMANDEUR : PREFECTURE DE LA RÉGION GUADELOUPE

PORTEUR DU PROJET : SYNDICAT MIXTE OUVERT D'INNOVATION ET DE  
VALORISATION (SINNOVAL)

BENEFICIAIRE : VILLE DU MOULE

COMMISSAIRE-ENQUÊTRICE : Murielle MANTRAN

## Table des matières

V – AVIS ET CONCLUSIONS DE LA COMMISSAIRE-ENQUÊTRICE .....	3
V-1 SUR LE REROULEMENT DE L'ENQUETE PUBLIQUE .....	3
V-2 SUR L'INTERET DU PROJET D'INSTALLATION, DE PREPARATION ET DE VALORISATION ENERGETIQUE DE COMBUSTIBLES SOLIDES DE RECUPERATION SUR LE TERRITOIRE DE LA COLLECTIVITE DE SAINT-MARTIN.....	4
V-3 SUR LA COMPATIBILITE AVEC LES AUTRES DOCUMENTS .....	4
V-4 L'IMPACT DU PROJET SUR L'ENVIRONNEMENT DE L'ILE.....	4
V-5 LES AVIS DES PERSONNES PUBLIQUES ASSOCIEES .....	4
VI- CONCLUSIONS DE LA COMMISSAIRE-ENQUÊTRICE.....	4

## V – AVIS ET CONCLUSIONS DE LA COMMISSAIRE-ENQUÊTRICE

En ma qualité de commissaire-enquêtrice, j'indique ci-après, mes avis, mes motivations ainsi que mes conclusions.

Tout complément plus détaillé de mes justificatifs est à lire dans le rapport d'enquête.

Si ce document est complet en lui-même, il ne saurait, s'analyser sans la lecture préalable du rapport.

### **Le projet d'unité de traitement et de valorisation des déchets ménagers et assimilés sur le territoire de la commune du Moule**

#### V-1 SUR LE REROULEMENT DE L'ENQUETE PUBLIQUE

A l'issue d'une enquête publique qui a duré 45 jours :

Et que :

- La publicité par affichage a été faite dans les délais prévus par la réglementation sur les sites des permanences à savoir le siège de l'enquête, la mairie du Moule et des permanences à savoir la mairie de Sainte-Anne et de Saint-François, visible sur le chemin d'accès et pendant toute la durée de l'enquête publique ;
- Les publications dans les journaux ont été bien faites dans deux journaux « Le Progrès social » et « Nouvelles semaines » 15 jours avant le début de l'enquête, répétées dans le journal « Nouvelles semaines » dans les huit (8) premiers jours de l'enquête publique ;
- Les diffusions radios ont été réalisées sur RCI et sur Radio La Première
- Les dossiers ont été mis à disposition du public pendant toute la durée de l'enquête, soit du 27 mars 2023 au 11 mai 2023 inclus, soit quarante-cinq jours ;
- Les trois registres d'enquête ont été également mis à disposition du public dans les trois lieux de permanence, pendant toute la durée de l'enquête du 27 mars 2023 au 27 avril 2023 inclus, soit quarante-cinq jours. ;
- La commissaire-enquêtrice a tenu 4 permanences, 2 permanences à la mairie du Moule les 27 mars et 27 avril 2023, 1 permanence à la mairie de Sainte-Anne le 4 avril 2023 et 1 à la mairie de Saint-François le 11 avril 2023 ;
- La commissaire-enquêtrice a prolongé l'enquête de 14 jours pour organiser une réunion publique le 02 mai 2023
- Les termes de l'arrêté Préfectoral SG BCI du 7 mars 2023, qui encadre l'enquête publique ont été respectés ;
- La commissaire-enquêtrice, Murielle MANTRAN, a transmis le procès-verbal de synthèse le 22 mai 2023 à Monsieur SUENON-NESTAR, directeur du SINNOVAL ;
- La commissaire-enquêtrice n'a rapporté aucun incident de nature à perturber le bon déroulement de l'enquête. Il y a eu une mobilisation très satisfaisante du public, lors de l'enquête publique.

**L'enquête publique s'est bien déroulée, dans le respect des règles et sans incident.**

## V-2 SUR L'INTERET DU PROJET D'UNITÉ DE TRAITEMENT ET DE VALORISATION DES DÉCHETS MÉNAGERS ET ASSIMILÉS SUR LE TERRITOIRE DE LA COMMUNE DU MOULE

- Le projet permettra la production d'électricité à partir de déchets. L'intérêt est donc double, le retraitement des déchets ménagers et assimilés et la production d'électricité (*via* un partenariat avec Albioma) ;
- Le projet va créer de l'emploi tant dans la construction de ces infrastructures, que dans le fonctionnement même de cette unité ;
- Il participe à la transition écologique et énergétique de l'île ;

**La commissaire-enquêtrice conclut, que l'intérêt général du projet proposé par SINNOVAL, peut être approuvé.**

4

## V-3 SUR LA COMPATIBILITE AVEC LES AUTRES DOCUMENTS

Le Projet :

- Est compatible avec le PLU suite à sa modification votée en conseil municipal ;

## V-4 L'IMPACT DU PROJET SUR L'ENVIRONNEMENT DE L'ILE

Le projet d'unité de traitement et de valorisation des déchets ménagers et assimilés sur le territoire de la commune du Moule est une Installation Classée pour la Protection de l'Environnement (ICPE). Il a donc été soumis à une étude d'impact. L'autorité Environnementale a émis un avis positif au projet après une étude approfondie et des échanges de questions-réponses avec le porteur de projets.

**Le projet va dans le sens de la transition écologique et énergétique de la Grande-Terre et de la diminution de la quantité de déchets non-retraités et non-valorisés de l'île.**

## V-5 LES AVIS DES PERSONNES PUBLIQUES ASSOCIEES

- La commune du Moule a donné un avis favorable sur le projet ;
- Le préfet de la Guadeloupe a émis un avis favorable ;
- La DEAL Guadeloupe a émis un avis favorable ;

## VI- CONCLUSIONS DE LA COMMISSAIRE-ENQUÊTRICE

Après avoir rencontré le porteur de projet à plusieurs reprises ;

Après avoir examiné l'ensemble des critères relatifs à cette déclaration de projet d'unité de traitement et de valorisation des déchets ménagers et assimilés sur le territoire du Moule ;

Après avoir analysé les réponses aux questions posées au maître d'ouvrage, par le public et par la commissaire-enquêtrice et dont deux des réponses faites par celui-ci, sont jugées insatisfaisantes soit la question sur la gestion de la ravine et de la route d'accès ;

La commissaire-enquêtrice :

- Estime que ce projet :
  - o Ne se justifie pas compte-tenu de la possibilité de trouver un autre foncier disponible ailleurs sur l'île et dans un environnement moins habité avec moins

d'impacts sur les habitants. Le projet se situe à proximité immédiate de maisons non-vacantes et d'un EHPAD ;

- Nuira à la tranquillité et à la sécurité des habitants du quartier de Gardel avec le passage de 98 camions quotidiennement sur une route non-adaptée et non-carrossable ;
  - Ajoutera des nuisances à celles déjà très présentes à cause de l'Usine de Gardel, d'Albioma et de l'unité de compostage (installée récemment et soumise à enquête publique).
- Regrette que ce projet :
- N'ait pas plus mobilisé les élus des villes de Sainte-Anne et de Saint-François ;
  - Ne soit pas accompagné par d'autres projets territoriaux de plus petites tailles pour permettre une véritable transition écologique et énergétique de l'île. Deux grosses unités sont prévues d'être implantés, celle de SINNOVAL pour les déchets de la Grande-Terre et celle du SYVADE, soumis à une future enquête publique et qui retraitera tous les déchets de la Basse-Terre.
- Recommande vivement :
- Qu'un aménagement urbain du quartier soit pensé et soit réalisé en amont avec des routes carrossables, des trottoirs, des éclairages publics, un réseau d'eau pluviale notamment pour sécuriser l'accès et pour assurer son bon entretien mais également un réseau d'assainissement et d'eau potable en adéquation avec les usages ;
  - Que les impacts environnementaux de l'unité de compostage soient pris en compte. Un stockage de compost est effectué en dehors du site, le long de la route de Gardel en aval de la parcelle ;
  - Que l'espace naturel soit préservé et/ou aménagé en conséquence étant donné que ce site se situe dans le bassin-versant de la rivière d'Audoïn laquelle se jette dans la mer à proximité de la plage de l'Autre Bord.

En conclusion, la commissaire-enquêtrice considère que le projet envisagé est d'utilité publique mais avec beaucoup trop de nuisances dans le quartier de Gardel et ses habitants et avec un manque de considérations manifestes du porteur de projet à leur égard, et donne, en l'état, un **AVIS DÉFAVORABLE** au projet d'unité de traitement et de valorisation des déchets ménagers et assimilés sur le territoire de la commune du MOULE.

Le Gosier, le 19 juin 2023